

**ANNEE 2025**

**SEANCE PUBLIQUE**

**DU 13 FEVRIER 2025**

*Délibération n°*

**2025009**

Date de convocation : 07/02/2025

Date d'affichage : 17/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Vote : 22 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 13

Abstention : 9 (F BEYRIS – B COMBES – M PERRIER – M GRABET dit BOUCHET – S ITHOURRIA – F ETCHEGARAY – JB HALTY – M BARRAL – M AMILIBIA)

Contre : 0

*Adopté à la majorité*

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 février 2025, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Christian GARRIGUES, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY, Frédéric ETCHEGARAY, Marc PERRIER. Mmes Valérie RECARTE, Céline FAYS, Sylvie ITHOURRIA Maud BARRAL, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Marie GRABET DIT BOUCHET, Guénaël LE CAM, Laure TREMOUILLE.

Absent (e) s excusé (e) s : M. Arnaud PALOVSKY (pouvoir à M. Yannick BASSIER) Mmes Nathalie HARAN (pouvoir à M. le Maire), Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Laure TREMOUILLE).

Secrétaire de séance : Mme Marie GRABET DIT BOUCHET.

**OJ n°9 : Signature de la convention de gestion en flux des réservations des logements sociaux avec Habitat Sud Atlantic**

Rapporteur : M. le Maire

Bassussarry a accepté le principe de conclure des conventions de gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux.

S'appuyant sur les fondements de cette délibération initiale, Habitat Sud Atlantic a transmis à notre collectivité un projet de convention bilatérale de gestion en flux des réservations de logements sociaux.

M. le Maire présente la convention en séance.

Celle-ci, d'une durée de 3 ans (2024 à 2026), fixe notamment la base de référence retenue pour le calcul du flux annuel. Ce pourcentage est issu de la division du nombre de droits de réservation en stock du réservataire par le nombre total de logements sociaux au sein du patrimoine du bailleur (soit 0,19% pour l'année 2024).

Le Conseil municipal,

APRES avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 064-216401000-20250213-D\_2025009-DE

- **APPROUVE** les termes du projet de convention avec HABITAT SUD ATLANTIC concernant la gestion en flux des réservations de logements sociaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait à Bassussarry, le 13 février 2025.

Le Maire,  
Michel LAHORGUE



Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le



ID : 064-216401000-20250213-D\_2025009-DE